



**Le Groupe**  
Conseil communal  
Ville de Namur

## **Réinscription d'un point complémentaire – Conseil communal du 26 mai 2026**

### **Soutien pour l'Insertion Socioprofessionnelle à Namur – Urgence et responsabilité collective**

Monsieur le Président,  
Madame la Bourgmestre ff,  
Mesdames et messieurs les membres du Collège communal,

Je tiens tout d'abord à saluer l'initiative que vous avez prise, Madame la Présidente, en accueillant récemment au CPAS de Namur des partenaires pour une matinée d'information sur les dispositifs d'insertion et les aides à l'emploi. Vous avez rappelé, à cette occasion, l'importance vitale du secteur de l'Insertion Socioprofessionnelle. Et vous avez raison.

Vous avez aussi souligné un chiffre qui doit nous alerter tous : 55 % des personnes exclues du chômage depuis plus de 20 ans se tournent vers les CPAS. Un pourcentage bien supérieur aux 30 % estimés par le Gouvernement fédéral. Cela signifie une chose : nos CPAS devront supporter une charge bien plus lourde que prévue, en raison de réformes imposées sans concertation suffisante. Vous avez affirmé, et je vous cite, que « **le CPAS ne peut agir seul** » et que « **l'emploi est une responsabilité collective** ».

Et pourtant, les réformes récentes du Gouvernement wallon sapent – et saperont davantage encore demain – les fondements mêmes de l'Insertion Socioprofessionnelle.

Elles mettent en péril l'accompagnement des publics les plus fragiles, ceux-là mêmes qui se tournent vers nos services et outils namurois. Il m'apparaît dès lors nécessaire de nous inquiéter quant à l'avenir des ces structures essentielles et des namuroises et namurois bénéficiaires de celles-ci

### **1. Les CISP namurois : un cri d'alarme qui ne peut plus être ignoré**

Le 8 janvier dernier, en présence de Madame la Bourgmestre faisant fonction et de vous-même, Madame la Présidente, et d'autres Conseillers de cette assemblée - le Collège a donc entendu les craintes unanimes des 13 CISP namurois réunis au Perron de l'Illon :

Afico, Alpha 5000, Forma, Interface 3 Namur, Jeunes Au Travail, Le Centre Européen du Travail, Le Hublot, Le Perron de l'Illon, Lire et Ecrire Namur, Mode d'emploi, RTA, Vis-à-Vis.

Ces acteurs accompagnent près d'un millier de Namurois chaque année, majoritairement bénéficiaires du CPAS. Leur rôle va bien au-delà de la formation : ils offrent un accompagnement global – social, professionnel, psychologique – à des publics souvent en situation de grande précarité.

Les budgets des CISP ont été réduits en 2025-2026, alors même que leur rôle est essentiel pour absorber les 90 000 Wallons exclus du chômage d'ici 2026 – un chiffre que vous avez vous-même qualifié de « sous-estimé » pour Namur.

#### Des filières supprimées, des publics abandonnés

Des centres comme Le Hublot, menacé par la suppression de ses filières en électricité et informatique, ou d'autres CISP locaux, risquent de perdre leurs agréments sur base de critères quantitatifs inadaptés. Pire encore, les formations transversales – comme, l'acquisition de compétences de base : l'alpha, le français langue étrangère, l'orientation ou la remise à niveau – seraient même concernées par ces restrictions budgétaires. Pourtant, ces formations sont indispensables pour les publics les plus éloignés de l'emploi du fait qu'ils sont peu ou pas scolarisés à tout le moins sous-qualifiés.

Avez-vous pu identifier, en concertation avec les acteurs concernés, les besoins locaux pour défendre et soutenir ces dispositifs et le cas échéant sous quelles formes ?

#### La suppression de l'indemnité de formation : une double peine

L'indemnité de formation de 2 € brut par heure a été supprimée pour les parcours non "professionnalisants" – comme l'apprentissage du français, la remise à niveau ou l'orientation. À Namur, des centaines de stagiaires, déjà fragilisés par la réforme du chômage, et du R.I. sont directement menacés.

Trois questions s'imposent :

1. Combien de stagiaires namurois sont concernés par cette suppression ?
2. Le CPAS a-t-il évalué l'impact local de cette mesure sur les CISP de Namur ?
3. Soutenez-vous le recours introduit par les CISP et le RWLP contre cette mesure, jugée illégale et discriminatoire ? Envisagez-vous une prise de position publique ou une interpellation du Gouvernement wallon ?

Le 8 janvier dernier, vous avez affirmé vouloir collaborer avec ces structures après avoir entendu leurs craintes. Ma question est simple, quelles mesures concrètes ont été mises en place pour soutenir ces structures ?

Avez-vous plaidé – ou comptez-vous plaider – pour un moratoire sur les fermetures de filières CISP, le temps d'une évaluation indépendante ?

## **2. Les ALE et les travailleurs précaires : une urgence namuroise**

Les Agences Locales pour l'Emploi jouent un rôle crucial dans la réinsertion des personnes éloignées du marché du travail. Elles permettent à des travailleurs d'exercer des activités utiles, souvent en attendant de retrouver un emploi stable.

Pourtant, la réforme wallonne de 2027 menace leur existence :

- Intégration forcée dans les "Points de contact uniques" – pilotés par le Forem –, avec un risque de perte de spécialisation et de proximité.
- Disparition progressive du dispositif ALE au profit d'un système de "travail à horaires limités" (THL), moins adapté aux réalités locales.
- Centralisation des missions, qui pourrait éloigner les publics fragiles d'un accompagnement de proximité.

### Une réforme aux conséquences lourdes

Les travailleurs ALE, souvent bénéficiaires du CPAS, perdront leur revenu après 6 mois sans garantie de transition vers un emploi durable.

La Ville de Namur, quant à elle, ne sera plus tenue de maintenir une ASBL communale d'insertion. Cela pourrait conduire à un désengagement financier et une perte de moyens locaux.

- La Ville de Namur envisage-t-elle de continuer à soutenir ces activités, bien qu'elles ne relèvent plus de sa responsabilité directe ?
- Quel est l'état de vos concertations avec l'ALE namuroise ? Quelles perspectives concrètes se dessinent ?

### Les Points de contact uniques : une charge supplémentaire pour les CPAS ?

Les Points de contact intégreront les CPAS, déjà en grande difficulté. La mise en place d'un dossier unique risque d'être une charge administrative supplémentaire, plutôt qu'une réelle répartition des tâches avec le Forem.

Comment notre CPAS compte-t-il gérer cette charge supplémentaire ?

### **Conclusion**

Namur ne peut se permettre de perdre ses outils d'Insertion Socioprofessionnelle

Les réformes des CISP et des ALE aggravent les inégalités et menacent l'emploi local. À Namur, les conséquences seraient dramatiques :

- Des centaines de stagiaires exclus des formations (Alpha, FLE, orientation, remise à niveau).
- Des travailleurs précaires sans revenu après 6 mois en ALE.
- Une pression insoutenable sur les CPAS, déjà en première ligne face aux exclus du chômage.
- Un risque de fragilisation accru des publics et du non-recours aux droits

Il est urgent d'éviter toute forme de déresponsabilisation. Le rôle d'une grande Ville, Capitale de la Wallonie, est aussi d'intervenir contre des orientations destructrices d'emploi, surtout lorsque celles-ci vont à l'encontre des principes défendus par vos majorités à tous les niveaux de pouvoir. La Ville de Namur entend-elle utiliser ses réseaux – députés, cabinet ministériel – pour plaider en faveur d'un modèle d'insertion adapté à Namur ?

Je vous remercie par avance pour vos réponses.

Fabian Martin  
Conseiller communal  
Chef de groupe socialiste



**NAMUR  
CAPITALE**

Dorothee KLEIN

Présidente du CPAS

Namur, le 27 mai 2026

**Concerne : réponse écrite à la question posée au conseil communal du 26 mai 2026 –  
Soutien pour l'insertion socioprofessionnelle à Namur – urgence et responsabilité collective**

Monsieur le Conseiller,  
Cher Fabian,

Je vous remercie pour votre question qui touche à un nouvel enjeu de plus en plus central pour le CPAS : l'insertion socioprofessionnelle des personnes que nous soutenons.

Tout le monde le sait : nous vivons un momentum particulier. Nous sommes aujourd'hui dans une période de transformation de nos politiques d'emploi.

Comme vous l'avez rappelé, le CPAS a organisé le 10 avril dernier une matinée consacrée aux dispositifs d'insertion et aux aides à l'embauche. Je vous remercie pour vos félicitations qui feront plaisir au personnel de Synergie Emploi. Ce fut l'occasion de rassembler une centaine d'employeurs et employeuses issus du secteur associatif, de l'économie sociale, du secteur privé..., afin de présenter le service Synergie Emploi du CPAS, les contrats article 60 et 61, ainsi que les différentes aides proposées par le Forem. Ce projet était soutenu par le Fonds social européen, dont les représentants étaient également présents. La réussite de cet événement et le fort taux de participation constituent un encouragement pour les équipes.

Le recours à l'art. 60 est notre principal outil de réinsertion et il est bien connu de nos services publics et du tissu associatif : il permet une expérience professionnelle probante qui doit être un atout vers un emploi plus structurel. Le 10 avril dernier, nous avons souhaité promouvoir davantage l'article 61, aide à l'embauche moins sollicitée, qui favorise l'immersion directement en entreprise privée. Si vous pouviez nous aider dans la promotion de ces articles

**HOTEL DE VILLE**  
B-5000 NAMUR

60 et 61 auprès d'employeurs et employeuses dans vos connaissances, vous nous aideriez grandement.

Ces mécanismes sont "gagnant-gagnant" : ils offrent aux personnes éloignées du marché du travail un tremplin concret vers le marché du travail « classique », tout en permettant à nos partenaires économiques locaux de bénéficier de profils encadrés par le CPAS.

Comme l'objectif premier de la Réforme du chômage est la remobilisation d'un public éloigné de l'emploi, le service Synergie Emploi a été renforcé. Nous observons d'ailleurs une augmentation de 66 % des profils redirigés directement vers la mise au travail.

Les actions menées par la cellule synergie emploi se multiplient. Outre la matinée d'avril dernier,

- Le 19 mai dernier, elle organisait le salon emploi-formation dans les locaux du CPAS où plus de 45 partenaires (employeurs et organisme de formations) étaient présents. L'occasion pour une centaine de personnes inscrites au cpas d'aller à la rencontre de ces différentes structures, de poser leurs questions, de s'inscrire dans une formation, etc.
- Le 15 juin prochain, le service participera à l'événement organisé à la Bourse avec la ville, le Forem, la Fédération Horeca Wallonie et la Mirena sur la réforme des aides à l'embauche et les nouvelles opportunités à saisir dans l'Horeca.

Partenaires indispensables du CPAS, les CISP jouent un rôle clé. Dans ce contexte :

- Les deux secteurs maintiennent un dialogue régulier de longue date ;
- Dans le cadre précis de la réforme, le CPAS a intensifié ses collaborations avec les CISP, dont le Hublot, qui restent des outils essentiels pour travailler les compétences de base.
- Le CPAS reste attentif à la préservation d'une offre de formation diversifiée, incluant les parcours pré-qualifiants indispensables pour les publics les plus éloignés du marché du travail.

Concernant la suppression de l'indemnité de formation pour certains parcours non professionnalisants, les impacts précis pour les stagiaires doivent encore être consolidés au niveau régional. À ce stade, le CPAS ne dispose pas de données complètes permettant d'établir un chiffrage précis pour Namur.

Conscients que ces formations jouent un rôle déterminant, nous restons attentifs aux effets de cette mesure sur l'accessibilité des formations, en lien avec les opérateurs concernés.

Comme nous nous y étions engagés le 8 janvier dernier au Perron l'Illon, à l'égard des CISP, et sous l'impulsion également de notre collègue et députée Geneviève Lazon, la Bourgmestre ff et moi-même, nous avons rencontré le Ministre Jeholet le 2 avril dernier. Ce fut notre façon

HOTEL DE VILLE  
B-5000 NAMUR

d'interpeller le Gouvernement wallon. Cette rencontre franche a permis d'aborder plusieurs points importants.

Ainsi, nous avons rappelé l'importance de préserver les filières existantes, en particulier celles portées par les CISP. Le Ministre a indiqué partager l'objectif de maintien d'une offre de formation pertinente, tout en exprimant une volonté de rationalisation de certains dispositifs.

Sur la question de la nécessité de garantir la cohérence avec les obligations fédérales, notamment en matière de délais d'encodage et de suivi administratif, nous avons plaidé pour un allongement du délai.

Nous avons également insisté sur l'importance d'éviter toute charge administrative supplémentaire pour les CPAS.

Ainsi, concernant les Points de Contact Uniques, nous en comprenons l'intérêt pour les bénéficiaires, qui doit toujours primer. L'objectif doit toutefois rester la simplification, et non la création d'un niveau supplémentaire de complexité.

Enfin, à propos des ALE, elles constituent également un outil essentiel pour permettre à certaines personnes de reprendre progressivement une activité, qui devrait mener à un emploi plus stable. Comme vous l'indiquez, le cadre de fonctionnement de ces dispositifs est appelé à évoluer. À ce stade, plusieurs modalités restent encore en cours de clarification. Le CPAS et la Ville de Namur restent en contact avec l'ALE namuroise ; dans ce but, le Collège a longuement écouté sa directrice, il y a un peu plus d'un mois

En conclusion, l'insertion socioprofessionnelle repose sur un travail collectif entre de nombreux acteurs et actrices. Dans ce contexte de réformes, le CPAS de Namur continuera à jouer pleinement son rôle en tant qu'institution publique, aux côtés d'autres opérateurs publics, de formation, des services d'accompagnement... mais aussi, et sans doute surtout, des entreprises et des employeurs de l'économie sociale, et de l'économie tout court.

Je vous prie de croire, Monsieur le conseiller, cher Fabian, en ma parfaite considération,

D. KLEIN  
Présidente du CPAS en charge  
de la cohésion et prévention  
sociales

HOTEL DE VILLE  
B-5000 NAMUR